



Message du Conseil communal au Conseil général N° 158 du 14 décembre 2020

OBJET : Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2021 ainsi que les taxes y relatives.

1. Introduction

Le budget est l'état prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une année. Les budgets communaux et bourgeois 2021, sont présentés pour la deuxième année, selon les normes du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2). Ils sont de ce fait comparables aux budgets 2020.

Nous rappelons quelques recommandations qui influencent la présentation des comptes :

- Limiter le recours aux imputations internes en privilégiant la comptabilisation directe selon la fonction de la dépense. Cela a pour effet de réduire les totaux généraux.
- Différentes directives cantonales fixent les lignes directrices de comptabilisation et de répartition des charges liées.
- La délimitation entre Patrimoine Administratif (PA) et Patrimoine Financier (PF).
- Le budget d'investissement regroupe uniquement les investissements réalisés pour le patrimoine administratif (PA). Les transactions qui touchent le patrimoine financier (PF) sont considérées comme des flux de trésorerie.
- Le Décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611) règle de manière précise les amortissements et détermine les méthodes d'amortissement pour les objets réalisés avant l'introduction du MCH2.
- Ledit décret, à l'article 29, fixe la limite d'inscription à l'actif des dépenses d'investissement. Toutes dépenses d'investissement inférieures à CHF 20'000.- doivent être inscrites dans le compte de résultat.

La présentation du budget se fait au travers d'un '*Rapport relatif au budget*', ce document qui comprend le compte de résultat (fonctionnement) et le compte des investissements, est transmis en annexe, pour chacune des entités.

2. Budget de la commune mixte

Les principaux postes du budget sont :

en milliers de francs	Budget 2020	Budget 2021	Variation
Charges	25 686	25 692	0.02%
Revenus	25 083	24 443	-2.55%
Investissements nets	8 575	6 941	-19.06%
Rentrées fiscales nettes*	18 002	16 524	-8.21%
Quotité d'impôts	2.10	2.10	inchangée
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 603	- 1 249	107.13%

*impôts directs PPH + PM + Autres impôts

3. Budget de la bourgeoisie de Bassecourt

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2020	Budget 2021	Variation
Charges	435 770	387 500	-11.08%
Revenus	407 200	390 600	-4.08%
Investissements nets	780 000	140 000	-82.05%
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 28 570	3 100	-110.85%

4. Budget de la bourgeoisie de Courfaivre

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2020	Budget 2021	Variation
Charges	253 860	212 115	-16.44%
Revenus	224 950	195 000	-13.31%
Investissements nets	28 000	-	-100.00%
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 28 910	- 17 115	-40.80%

5. Budget de la bourgeoisie de Glovelier

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2020	Budget 2021	Variation
Charges	471 360	387 940	-17.70%
Revenus	444 990	414 780	-6.79%
Investissements nets	50 000	50 000	0.00%
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 26 370	26 840	-201.78%

6. Budget de la bourgeoisie de Soulce

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2020	Budget 2021	Variation
Charges	427 583	410 143	-4.08%
Revenus	421 630	411 130	-2.49%
Investissements nets	138 000	1 075 000	678.99%
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 5 953	987	-116.58%



Préavis et recommandations

Lors de sa séance du 23 novembre 2020, le Conseil communal, a préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver les budgets 2021, tels que présentés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat

Bassecourt, le 25 novembre 2020

Annexes :

- Rapport relatif au budget 2021 – Commune mixte de Haute-Sorne
- Rapport relatif au budget 2021 – Bourgeoisie de Bassecourt
- Rapport relatif au budget 2021 – Bourgeoisie de Courfaivre
- Rapport relatif au budget 2021 – Bourgeoisie de Glovelier
- Rapport relatif au budget 2021 – Bourgeoisie de Soulce